

CENTRE CANIN THOMAS CORMIER

Conditions générales d'hébergement des chiens

I- Accès à l'hébergement

- Identification par tatouage ou puce électronique OBLIGATOIRE.
- Vaccins obligatoires (réalisés depuis plus de 15 jours et moins d'1 an à la date de sortie de la pension) :
CHIENS : Carre (C) – Hépatite (H) – Parvovirose (P) – Leptospirose (L)
- Vaccins conseillés :
CHIENS : Toux du chenil (Kc, Pneumodog...) – Vaccin contre la Rage

LES DOCUMENTS À FOURNIR

– Le carnet de santé et/ou le passeport européen doit être à jour des vaccins.

– La carte de tatouage ou de puce électronique.

Ces documents seront conservés par le centre pendant toute la durée du séjour.

La **vermifugation et le traitement anti-puces et anti-tiques** devront être faits au plus tard 2 mois avant l'entrée au centre. Si la présence de parasites est constatée durant le séjour, un traitement sera effectué par nos soins et facturé au propriétaire de l'animal.

Le propriétaire devra impérativement nous communiquer tout risque concernant son animal (maladies, allergies, tempérament, préférences, soins, traitements en cours...).

Le propriétaire de l'animal s'engage à nous communiquer dans le contrat les risques que peut présenter son animal dans tous les domaines, notamment caractériel et physiologique. Le centre se réserve le droit de refuser :

- un animal agressif, fugueur, destructeur et de facturer les dégâts occasionnés par l'animal.
- un animal qui se révélerait malade ou contagieux, non protégé contre tiques et puces, non ou mal vacciné.

Le propriétaire de l'animal mis en pension doit être assuré en responsabilité civile pour son animal et reste responsable de tous les dommages éventuels causés par celui-ci pendant son séjour. Le dépôt de l'animal n'a pas pour effet de transférer la responsabilité du propriétaire vers le pensionneur sauf faute avérée.

Pour tous chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie (rott, am.staff...) une copie de l'assurance ainsi que de la déclaration en mairie sera demandée. Vaccin rage obligatoire. Muselière à apporter.

II – Conditions d'hébergement

Hébergement :

- **CHIENS** : Box individuel (cimentée) et accès au parc de détente 2 fois par jour.
- **Strict respect des règles d'hygiène** et de l'arrêté du 25 octobre 1982 fixant les conditions de garde et de détention des animaux de compagnie : le nettoyage des boxes, couloirs et courettes étant assuré 2 fois par jour, la désinfection du box étant assurée à chaque changement de pensionnaire et la désinfection totale des locaux étant assurée une fois par mois.
- Le propriétaire peut fournir un objet familier de l'animal. Cet objet (couverture, coussin, jouet, peluche...) nous sera confié durant la totalité du séjour de l'animal (le centre décline toute responsabilité en cas de destruction ou d'ingestion de ces objets).
- Les matériels (laissez, colliers, harnachements) sont retirés et conservés dans le casier individuel prévu à cet effet.

Alimentation :

- Une **alimentation haut de gamme (Croquettes Royal Canin) est fournie par le Centre** est distribuée individuellement selon les indications du propriétaire.
- Si votre animal consomme habituellement une alimentation spécifique, il peut poursuivre son régime particulier au centre ; pensez alors à nous fournir ses croquettes ou sa pâtée en quantité suffisante (pas de modification de tarif : ni remise, ni supplément).

Photos/vidéos :

Le propriétaire de l'animal autorise le Centre à publier les vidéos et/ou les photographies prises lors du séjour de l'animal (images exploitées dans le cadre du site internet ou lors de la transmission de nouvelles via les réseaux sociaux).

III – Santé et maladie

Soins et traitement :

Si l'animal doit suivre un traitement (comprimés, gouttes, pommades...), le propriétaire signera une décharge autorisant le personnel du Centre à administrer un traitement vétérinaire (uniquement sur ordonnance du vétérinaire). En aucun cas le Centre ne pourra être tenu responsable des suites imputables au traitement (effets indésirables, maladie, décès...) et/ou dues à la maladie. Le propriétaire en signant la décharge reconnaît les risques liés à la maladie de son animal ainsi qu'à la prise d'un traitement médicamenteux.

Les médicaments et fournitures diverses nécessaires aux soins sont fournis par le client (prévoir quantité suffisante pour tout le séjour).

En cas de problème médical survenant durant le séjour :

L'animal sera emmené aux frais du propriétaire (consultation, intervention, médicaments, déplacements, ... quel que soit le diagnostic du vétérinaire) chez son vétérinaire traitant en priorité. En cas d'impossibilité de joindre ce dernier, le centre fera appel à son vétérinaire référent (Clinique Vétérinaire de la Détourbe – 52A ZI de la Détourbe – 50890 CONDE SUR VIRE) avec qui nous travaillons habituellement ou autre si besoin et nous vous informerons dès que possible de son état de santé et des soins qui lui auront été prodigués. **Ceci avec votre accord express, par la signature de ce contrat.** Le carnet de santé et les coordonnées de votre vétérinaire seront transmis pour un suivi médical si besoin.

Le Centre ne pourra pas être tenue responsable d'avoir fait intervenir un vétérinaire, étant donné que cette intervention résulte d'une observation sérieuse et réfléchie prise en concertation avec notre vétérinaire référent, et ce, sans abus, dans un souci d'intégrité de la santé du chien gardé.

Le Centre ne pourra pas être tenu responsable du décès d'un animal au cours de son séjour, sans preuve directe et concluante de sa responsabilité ou négligence. Le Centre met tout en œuvre pour assurer l'entière sécurité des êtres vivants séjournant au sein de son établissement et peut garantir de son sérieux, professionnalisme, et de ses connaissances mis au service de ses pensionnaires. En cas de doute une autopsie pourra être pratiquée, au frais du propriétaire.

IV – Réservations / Annulations / Facturation / Paiements

Réservations :

- Afin d'assurer votre réservation, un montant de **30% d'acompte (non remboursable et encaissable de suite)** du prix total du séjour sera demandé pour les séjours en Période Rouge (voir Tarifs).
- Le **solde restant sera à régler le jour de l'arrivée de votre chien** dans notre établissement.
- Les éventuels frais supplémentaires (consultations, soins et traitements vétérinaires, soins particuliers...) seront à régler en fin de séjour, lors du départ de l'animal.
- **En cas de départ anticipé, le montant de la totalité du séjour reste dû.**
- **En cas de prolongation du séjour**, le propriétaire doit prévenir le Centre 48h à l'avance afin de s'assurer de la disponibilité du box et de la possibilité de poursuivre la prestation.

Annulation :

- **Sauf cas de force majeure justifié (mutation et décès), l'acompte versé n'est pas remboursé**, même en cas de résiliation par l'entreprise, le jour d'arrivée de l'animal (refus suite à défauts de vaccination, de tatouage, ou vices cachés de l'animal ne permettant pas la réalisation d'une bonne prestation de pension).

Facturation :

- Le Centre facture les séjours à la nuit (de 14h00 à 12h00 le lendemain), ainsi pour **chaque après-midi commencée (à partir de 14h00), la nuit est due.**
- Grille tarifaire en pièce jointe.

Paiements :

Moyens de paiement acceptés : Virement bancaire – Espèces – Chèque.

V – Arrivées et Départs

- Avant de nous confier votre chien pour la première fois et afin de collaborer en toute confiance, la visite de l'établissement peut s'effectuer, sur rendez-vous uniquement. Pour des raisons d'hygiène et de confort, l'accès au Centre est autorisé mais réglementé. Les visiteurs et/ou propriétaires devront respecter quelques consignes, horaires, désinfections des mains et ne pas interagir avec les autres pensionnaires présents.
- **Le ou les chiens doivent impérativement arriver à l'établissement tenus en laisse.**
- **L'animal ne pourra être repris que par la personne qui l'a déposé**, sauf si convenu lors de son arrivée (nom du reprenneur). Dans ce cas, la présentation d'une pièce d'identité sera nécessaire.

Pour le confort et la tranquillité des pensionnaires, les arrivées et départs des chiens ont lieu sur rendez-vous UNIQUEMENT :

Du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 pour les DEPARTS et de 14h00 à 18h00 (16h00 le Samedi) pour les ARRIVEES - Fermé les dimanches et jours fériés

Pour toutes arrivées ou départs en dehors des horaires d'ouverture : des exceptions pourront éventuellement être faites au cas par cas.

VI – Lois et Abandon

*Passé le délai de 8 jours ouvrés, après la fin du contrat liant le propriétaire et le Centre, tout animal non récupéré sera considéré comme abandonné. Le Centre pourra alors en disposer librement, et ce sans recours possible de la part du propriétaire. Le propriétaire restera redevable de l'intégralité des sommes / journées restantes. **Une plainte sera systématiquement déposée auprès des autorités compétentes à l'encontre du propriétaire, pour abandon d'animal et ce sur la base de l'article 511-1 du code rural.***

VII – Contacts

Le propriétaire pourra prendre des nouvelles de son animal, aux horaires d'ouvertures par téléphone 02-33-72-08-79 ou sms au 06-07-62-13-98 ou 06-18-10-72-87 ou par mail centrecanin.thomascormier@gmail.com mais également via Facebook @CentreCaninTC et via Messenger.

*Nous nous engageons à tout faire pour que le séjour de votre chien soit le plus agréable possible : confort, hygiène, caresses, soins, sécurité, nourriture de qualité et eau à volonté... Ce règlement est destiné à une organisation au mieux du séjour et à assurer sécurité, santé et tranquillité à votre animal. **Le propriétaire du ou des animaux confié(s) au Centre Cani Thomas Cormier reconnaît avoir pris connaissance dans son intégralité du contrat de pension et en accepte tous les termes sans restriction.***